

06-12-18

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi dix-huitième jour du mois de décembre deux mille six (2006), à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>me</sup> Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Daniel Arseneault (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Jean-Pierre Lavoie  
Guy Potvin  
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages  
M. Raynald Caissy  
M<sup>me</sup> Sara Deschênes  
M<sup>me</sup> Louise Dionne  
M. Claude Fortin  
M. Denis Goulet  
M. Raymond Joly  
M. Gilbert Labrie  
M<sup>me</sup> Lise Lévesque  
M. Jean-Yves Poirier

De même que :

M<sup>me</sup> Francine Doucet, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes  
M. Daniel Gauvin, directeur des services des ressources humaines  
M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières  
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles

**SONT ABSENTS :**

M<sup>me</sup> Gilberte Fournier, motivée  
M. Luc Marcoux

Le président ouvre la séance.

**06-12-18-7 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2006 :
    - < Approbation;
    - < Suivis ;
  - 3.2 Règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares (Cathy-Maude Croft);
- 4.0 Levée de la séance.

**DÉCISION****06-12-18-8 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2006 – APPROBATION ET SUIVIS**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2006, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**06-12-18-9 RÈGLEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION À DISTANCE, PAR LES COMMISSAIRES, AUX SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

ATTENDU la résolution 06-10-23-76;

ATTENDU les modifications apportées à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les articles 182 et 392 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'adopter tel que présenté le *Règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares* dont il a préalablement été donné avis public.

Ce document sera enregistré au *Livre des règlements* de la Commission scolaire, conformément à l'article 396 de la Loi sur l'instruction publique.

**06-12-18-10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 34, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de lever la séance.

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2006**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

06-12-18-7

Adoption de l'ordre du jour

**Décision**

06-12-18-8

Procès-verbal de la séance ordinaire du  
23 octobre 2006 – Approbation et suivis

06-12-18-9

Règlement concernant la participation à  
distance, par les commissaires, aux  
séances du Conseil des commissaires et  
du Comité exécutif de la Commission  
scolaire des phares

06-12-18-10

Levée de la séance